

◆ Centre d'examens de santé
○ Service de santé au travail

Contactez les partenaires déjà engagés dans PREMTES

Les 20 CES

ANGOULÊME

ANNECY
veronique.poquet@cpam-annecy.cnamts.fr

AVIGNON

florence.didier@cpam-avignon.cnamts.fr

BAYONNE

alfred.spoerry@cpam-bayonne.cnamts.fr

BORDEAUX

jean-luc.lenain@cpam-bordeaux.cnamts.fr

CAMBRAI

anne.leblanc@anps.net

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

gerard.hourrier@cpam-charleville.cnamts.fr

CHOLET

didier.goxe@irsa.asso.fr

CLERMONT-FERRAND

catherinedelacelle@isbasante.com

DIJON

line.morhain@cpam-dijon.cnamts.fr

DOUAI

marie-paule.vandernoot@cpam-lille-douai.cnamts.fr

DUNKERQUE

dominique.duthoit@cpam-flandres.cnamts.fr

LA ROCHE-SUR-YON

dominique.chupin@cpam-laroche.cnamts.fr

LILLE

dominique.bonte@pasteur-lille.fr

LYON

christiane.nitenberg@cpam-rhone.cnamts.fr

NANCY

michel.helfenstein@cmp.u-nancy.fr

ROUBAIX / TOURCOING

annie.bachimont@ch-roubaix.fr

SAINT-ETIENNE

yvan.barbier@cpam-loire.cnamts.fr

TOULON

patrick.gomez@cpam-toulon.cnamts.fr

VALENCIENNES

anne.leblanc@anps.net

Les 32 SST

ANNECY ANST
vbellin@ast74.fr

AVIGNON AIST
m.troupe@aiast-avignon.net

ANGOULÊME SISTA
jp.bel@sista.fr

BAYONNE ASTPB
a.tellechea@astpb.com

BAYONNE MSA
copin.michel@sudaquitaine.msa.fr

BAYONNE SIMETRA
m.esteban@simetra.fr

BORDEAUX AHI 33
jean-francois.blanchemain@ahi33.org

BORDEAUX SСТИ
mh.bakkali@ssti33.fr

CHARLEVILLE - MÉZIÈRES CHG
rbenhassine@ch-charleville-mezieres.fr

CHOLET SMIEC
c.tilliette@sante-travail.net

CLERMONT-FERRAND
charles.perreve@fr.michelin.com

COGNAC SISTAC
sshroder@sistac-cognac.fr

DIJON BTP21
cordier.c@sstbtp21.fr

DIJON CPAM
jacqueline.taillardat@cpam-dijon.cnamts.fr

DIJON CRAM
jacqueline.taillardat@cpam-dijon.cnamts.fr

DIJON MUTUALITÉ
michelle.denuit@mfcy.fr

DOUAI SISTRAD
amoniez@sistrad.fr

DUNKERQUE CEDEST
elisabeth.lebihan@cedest.net

FONTENAY LE COMTE AHSTSV
dbaysset.ahstsv@orange.fr

LA ROCHE-SUR-YON POUZAUGES
dopsent.yves@fleuryrichon.fr

LA ROCHE-SUR-YON SISTRY
mb.marechal@sistry.com

LILLE AMEST
s.lubrez@ast6259.fr

LYON AST GRAND LYON
c.ferrand@astgrandlyon.fr

LYON BTP
roset@btpst.fr

LYON CPAM
henri.debois@cpam-lyon.cnamts.fr

NANCY ALSMT
psivel@alsmt.org

ROUBAIX - TOURCOING AIMST
didier.debarge@sst-rbx-tg.fr

SAINT-ETIENNE CHU
martine.moulin@chu-st-etienne.fr

SAINT ETIENNE SLST
vthoviste@slst.fr

SEDAN CSTS
sharmandgrandvoinet@sst08.org

TOULON SIST83
p.dobbelaere@aist83.fr

VALENCIENNES ASTAV
suzanne.pecqueur@astav.fr

Premtes

Prévention Médecine du travail examen de santé



Entrez dans le dispositif

32 Services de santé au travail (SST) ont participé au projet PREMTES. Le docteur Jeanne-Marie Brillet de Direccte¹ Nord Pas-de-Calais et le professeur Luc Fontana du CHU de Saint-Etienne nous font part de leur expérience.

Pourquoi avez-vous adhéré au projet Premtes ?

J-M Brillet : Parce qu'il répond à nos missions de services de santé au travail dont les objectifs sont notamment de contribuer au maintien à l'emploi et d'éviter toute altération de la santé. Ensuite parce que nous nous intéressons aux « travailleurs pauvres » depuis plus de 10 ans par la mise en place d'un réseau avec l'ANPE, l'AFPA, les agences d'intérim. L'objectif est de leur apporter des ressources d'information communes et d'assurer la surveillance de leur état de santé. La réflexion se poursuit aujourd'hui sur le suivi socioprofessionnel de ces personnes après la visite médicale et l'amélioration de l'accès aux soins.

L. Fontana : La médecine du travail constitue, du fait de son système organisé de surveillance régulière et de l'importance de la population concernée, un des principaux réseaux de prévention en France. Son objectif principal est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Dès mon arrivée, j'ai tout de suite adhéré à cette expérimentation car elle s'inscrit parfaitement dans le rôle du médecin du travail en enrichissant la dimension « santé publique » méconnue des visites médicales qu'il réalise.

Comment voyez-vous l'avenir de ce partenariat ?

J-M.B. : Selon moi, on peut tout à fait envisager une généralisation à l'ensemble des Services de santé au travail (SST). Il semble cependant nécessaire de faciliter la mise en place de ce partenariat dans le plus grand nombre de SST en ayant un dispositif allégé de repérage des personnes en situation de précarité mais aussi en tenant compte de l'éloignement géographique de certains CES. L'extension passe, à mon avis, aussi par une contractualisation de ce partenariat avec la signature de conventions entre les SST et les CES.

L.F. : L'intérêt de Premtes n'est plus à démontrer. Nous comptons poursuivre cette action en incluant de façon systématique le repérage des personnes en difficulté au cours de la visite médicale. Sur le plan individuel, ce partenariat devrait contribuer à l'amélioration de l'état de santé des salariés vulnérables et les réintégrer dans un réseau de soins. Sur le plan collectif, il devrait permettre de proposer des actions adaptées afin de réduire la prévalence des personnes en difficulté au sein de notre CHU.

¹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi.

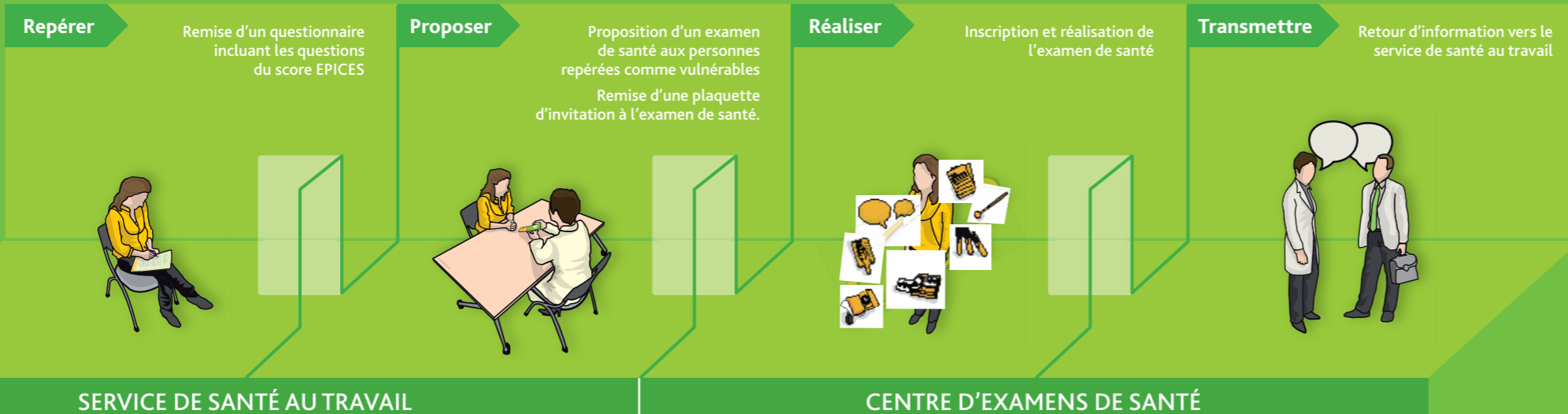
Les travailleurs vulnérables...
1/4 des personnes repérées en situation de vulnérabilité
...ont un état de santé dégradé
comparable à celui des chômeurs...
2 fois plus de risque de santé dégradée
...et adhèrent à la démarche de prévention
1/4 réalisent l'examen de santé
Résultats 2010 sur 15 692 salariés



Information - Prévention - Santé

Faciliter l'accès aux soins et à la prévention : un service nouveau pour la santé des travailleurs vulnérables

Le succès de PREMTES repose sur une collaboration étroite entre le médecin du travail et le Centre d'examens de santé, au service du salarié.



Quels outils ?

La situation à risque de vulnérabilité :

- Le type de contrat de travail (temps partiel non-choisi, contrat aidé),
- Le secteur d'activité,
- La non-déclaration du médecin traitant,
- Le motif de visite (embauche, reprise, spontanée).

Le score EPICES : cet auto-questionnaire incluant 11 questions sur l'aspect multi-dimensionnel de la précarité (emploi, ressources, famille, logement, éducation, culture, protection sociale et santé), remis aux salariés à leur arrivée au SST permet de repérer en moins de 5 minutes les personnes en situation de vulnérabilité.

Pour qui ?

A l'issue de la visite médicale, le médecin du travail peut identifier **les travailleurs en situation de vulnérabilité sociale** et leur proposer de passer l'examen de santé dans un Centre d'examens de santé. Il remet une plaquette de sensibilisation à l'examen de santé.

Comment ?

L'examen de santé est un **bilan personnalisé** adapté à l'âge, au sexe, aux facteurs de risques liés au mode de vie, à l'histoire médicale et au suivi médical habituel du salarié. Il comprend un examen biologique (prise de sang et analyse d'urine), un examen dentaire, un examen para-médical et un entretien avec le médecin.

Et après ?

Les résultats de l'expérimentation font ressortir des problèmes de santé significativement supérieurs à ceux des travailleurs non vulnérables. Le CES passe le relais au médecin traitant dans le cadre du parcours de soins coordonné et oriente vers des structures médicales, sociales ou associatives.

Comment y adhérer ?

Contactez le Cetaf :
 emilie.labbe@cetaf.cnamts.fr
 jean-jacques.moulin@cetaf.cnamts.fr
 qui mettra à votre disposition une convention-type et une plaquette de sensibilisation à l'examen de santé

Un partenariat « gagnant-gagnant »

Les salariés

accèdent à la prévention, au parcours de soins coordonnés et à divers relais.

(travailleurs sociaux et associations diverses dans le champ du dépistage, de la promotion ou de l'éducation pour la santé).

Les CES

améliorent leur recrutement des populations vulnérables. En réponse à l'orientation de la Convention d'objectifs et de gestion Etat-Cnamts en termes de ciblage des personnes en situation de vulnérabilité, d'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs vulnérables et de la réduction des inégalités de santé.

Dans le cadre de conventions avec un organisme de sécurité sociale, notamment la Convention d'objectifs et de gestion AT-MP et les autres acteurs institutionnels de la prévention.

Les SST

prennent en charge des travailleurs vulnérables et ont un retour d'information sur leur état de santé.

Au regard des missions du médecin du travail et des Services de santé au travail (réforme L4622-1-1 code du travail) dont les objectifs sont d'éviter toute altération de la santé, de contribuer au maintien dans l'emploi, d'assurer la surveillance de l'état de santé et de participer à la veille sanitaire.

En réponse à l'axe du plan national santé travail et à leur déclinaison régionale (PRST) en termes de prévention de la désinsertion professionnelle et d'intégrité physique et psychique et de bien-être au travail.

2 fois plus de risque de santé dégradée

2 fois plus

de fumeurs et 3,3 fois plus de gros fumeurs

2,3 fois plus

de consommation de médicaments psychotropes

2,5 fois plus

d'obésité

1,4 fois plus

de sédentarité

1,7 fois plus

d'hypertension artérielle

3,3 fois plus

de diabète et d'anémie

1,8 fois plus

de mauvais état bucco-dentaire

2 fois plus

de non-suivi gynécologique et d'absence de dépistage du cancer du col de l'utérus

2 fois plus

de perception négative de la santé

Résultats sur 818 salariés repérés vulnérables comparés à une population de salariés non vulnérables.



Une collaboration plébiscitée

Pour les salariés

9 salariés sur 10 ont trouvé le questionnaire facile à remplir.

La quasi-totalité est satisfaite de l'examen de santé et pense que le bilan de prévention est utile à la prise en charge de sa santé.

Pour les CES

Les 3/4 des personnels ont été satisfaits du partenariat.

Pour les SST

9 médecins du travail sur 10 n'ont pas réduit leur nombre de visites.

Les 3/4 des personnels des SST ont été satisfaits du partenariat.

Résultats sur 836 participants à l'enquête qualitative par auto-questionnaires conduite dans les SST et les CES (personnels et travailleurs ayant participé à l'expérimentation).